

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. LES ACCORDS DE COOPÉRATION DANS L'ÉTAT FÉDÉRAL BELGE	7
1.1. Fédéralisme coopératif et accords de coopération	7
1.2. Cadre juridique et pratique des accords de coopération	10
1.3. Un outil en voie de disparition ?	13
2. LE LONG CHEMIN VERS L'ACCORD DE COOPÉRATION CULTURELLE DU 7 DÉCEMBRE 2012	15
2.1. Rétroactes (1971-2012)	15
2.2. Le parcours des deux avant-projets de décret	21
2.3. Les deux parcours parlementaires	23
2.3.1. Au Parlement de la Communauté française	23
2.3.2. Au Parlement flamand	25
2.3.3. Synthèse des positionnements	27
2.4. Un contexte politique favorable	31
3. LE CONTENU ET LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION CULTURELLE DU 7 DÉCEMBRE 2012	33
3.1. Les compétences matérielles des Communautés en matière culturelle	34
3.2. Les compétences territoriales des Communautés en matière culturelle	39
3.2.1. En région bilingue de Bruxelles-Capitale	40
3.2.2. En dehors de la région bilingue de Bruxelles-Capitale	42
4. LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD DE COOPÉRATION CULTURELLE DU 7 DÉCEMBRE 2012	46
4.1. La plate-forme de coopération durable entre les autorités	46
4.2. Le soutien financier	49
4.3. Les positionnements communs	50
4.4. Le droit négocié, source d'inégalité et de fragilité ?	51
4.4.1. Les moyens financiers	51
4.4.2. Les modalités de résolution	52
CONCLUSION	53
ANNEXE	55